

Le 05/05/2023

RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE
NATURELLE
Pouilley-Français
Pour l'année 2022

La Préfecture du Doubs a annoncé le 3 mai 2023, que la commission interministérielle a donné un avis favorable à notre demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur notre territoire.

Vous pouvez retrouver l'information via le Journal Officiel du mercredi 3 mai 2023

(Lien de téléchargement :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047516754>)

Pour les administrés ayant déposé un dossier complet en mairie pour déclarer un sinistre, vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de la publication du présent arrêté pour faire le nécessaire auprès de votre compagnie d'assurance.

La mairie reste à votre entière disposition.

Yves MAURICE
Maire de la commune de Pouilley-Français

